

M. l'Orateur: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

\* \* \*

## AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

### MOTION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS DU COMITÉ

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, deux motions d'initiative gouvernementales inscrites au *Feuilleton* portent sur les déplacements du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Sauf erreur, la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'on dispose des deux motions aujourd'hui. Je propose donc:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à se rendre à Sarnia (Ontario) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, dans le but d'étudier le développement économique des réserves indiennes de la région et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

### MOTION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PENDANT LE PROCHAIN CONGÉ

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé pour faire enquête sur des questions touchant le développement du Nord et les affaires des autochtones et pour visiter des

## Questions au Feuilleton

sites historiques et des parcs et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 2389, 2572, 2636, 2682 et 2693.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n<sup>os</sup> 2629 et 2775, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE RECOURS AUX SERVICES D'AVOCATS

#### Question n<sup>o</sup> 2389—M. Dick:

En 1971, 1972, 1973, 1974 jusqu'à ce jour, quels cabinets d'avocats ou avocats de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, en Ontario, a) ont été retenus, b) ont été engagés, c) ont touché des honoraires et lesquels, pour effectuer des études juridiques au nom du gouvernement ou à titre d'agents de ce dernier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): En ce qui concerne les agents du ministre de la Justice:

a)	b)	c)		1974
		1971	1972	à ce jour
Néant	Benoît, P.	\$ 281.25	—	—
	Beseau, P. D.	—	—	237.50
	Carleton, R. K.	747.00	—	225.00
	Dent, G. M.	8,798.43	8,571.09	2,802.92
	Filion, J. P.	*	267.00	*
	Filion & Degagné	255.00	—	688.00
	Gowling, E. G.	—	540.00	—
	Gowling, MacTavish & Co.	15,563.14	22,290.36	11,330.34
	Green, Poulin & MacKinnon	—	5,228.10	16,682.35
	Mitchell, Batt & Howard	—	—	—
	Nicol & O'Connor	9,153.75	6,130.25	2,768.00
	O'Connor, J. P.	126.00	—	—
	Poulin, H.	22,594.15	9,820.90	—
	Roy, A.	13,274.97	1,268.50	2,901.15
	Scott & Ayles	350.00	200.00	—
	Scott, C. A.	14,754.28	6,159.02	9,023.51
	Smart & Biggar	7,264.10	8,544.91	13,533.50
	Tavel, J. I.	9.00	—	—
	Wentzell, J. D.	5,988.02	—	—

\*Dans chacun de ces cas, le travail a été assigné durant la période en question, mais les comptes n'ont pas encore été soumis.